



## COMPTE RENDU DE LA 192<sup>e</sup> RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

(ADOPTÉ)

- DATE** : Le 7 avril 2015
- LIEU** : Salle 6B, Bureaux du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), Édifice Marie-Guyart, Québec
- PRÉSENCES** : Line Choinière, Canada (au téléphone)  
Manon Cyr, Québec  
Pascale Labbé, Québec  
Ginette Lajoie, Gouvernement de la Nation crie (GNC)  
Jean-Pierre Laniel, Québec  
John Paul Murdoch, GNC  
Melissa Saganash, GNC, présidente  
Monique Lucie Sauriol, Canada  
  
Marc Jetten, secrétaire exécutif  
Graeme Morin, analyste en environnement
- ABSENCES** : Anne-Marie Gaudet, Canada  
Guy Héту, Québec  
Chantal Otter Tétreault, GNC, vice-présidente  
Jean Picard, Canada
- OBSERVATEUR** : François Boulanger, Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE)

### **INVITÉS DU MDDELCC:**

Christyne Tremblay, Sous-ministre  
Jacques Dupont, Sous-ministre adjoint à l'eau, à l'expertise et aux évaluations environnementales  
Marie-Josée Lizotte, Directrice générale, Évaluation environnementale et stratégique  
Mireille Paul, Directrice, Évaluation environnementale des projets nordiques et miniers

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Melissa Saganash préside la rencontre en vertu de sa nomination récente comme présidente du CCEBJ pour l'année 2015-2016. Elle invite les membres à procéder à l'adoption de l'ordre du jour. Sur une proposition de Pascale Labbé appuyée par Line Choinière, l'ordre du jour est adopté tel que modifié.

## 2. **ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 191<sup>E</sup> RÉUNION (11 FÉVRIER 2015)**

Sur une proposition de Jean-Pierre Laniel, appuyée par Manon Cyr, le compte rendu de la 191<sup>e</sup> réunion (11 février 2015) est adopté tel quel.

## 3. **ADMINISTRATION**

### a. *Résolution concernant les nouvelles signataires du compte bancaire*

**Résolution du CCEBJ no 2015-04-07-01 autorisant Mmes Melissa Saganash et Chantal Tétreault à signer les chèques et effets bancaires du CCEBJ :**

- ATTENDU QUE le Comité exécutif du Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee)/ Gouvernement de la Nation crie a nommé Mme Melissa Saganash comme présidente du CCEBJ et Mme Chantal Tétreault comme vice-présidente du CCEBJ pour l'année financière 2015-2016, en vertu de la Résolution no 2015-21 datée du 7 avril 2015, et ce, conformément à l'alinéa 22.3.5 de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*;
- ATTENDU QUE tout engagement financier du CCEBJ doit porter la signature du président et du secrétaire exécutif du CCEBJ en vertu de l'article 16 des Règles de régie interne du CCEBJ.
- ATTENDU QUE le CCEBJ a adopté un mécanisme permettant au président de déléguer la signature de chèques au vice-président, en vertu de la Résolution n° 2013-10-15-01.

*Sur une proposition de Ginette Lajoie, appuyée par Manon Cyr :*

**Il est unanimement résolu d'autoriser Mmes Melissa Saganash et Chantal Tétreault à signer les chèques et effets bancaires du CCEBJ, en remplacement de MM. Jean Picard et Jean-Pierre Laniel, à compter du 7 avril 2015.**

### b. *Adoption des priorités pour l'année 2015-2016*

Un membre<sup>1</sup> présente verbalement la proposition du Sous-comité sur les priorités :

- **Portrait de la prise en compte des effets cumulatifs** : il s'agirait d'examiner comment les effets cumulatifs sont pris en compte dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen du chapitre 22. Une comparaison serait établie avec d'autres régimes et, s'il y a lieu, le CCEBJ préparerait des recommandations quant aux améliorations possibles.

<sup>1</sup> Le terme « membre » est utilisé au sens générique. Il peut désigner une femme ou un homme.

- ii. **Partage des données d'études d'impact menées dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen ainsi que d'études de suivi**: de concert avec les organismes du Territoire, le CCEBJ examinerait des solutions pour faciliter l'accès aux données des études d'impact et de suivi. Ultimement, ces données pourraient servir d'assise à la confection d'un portrait détaillé du Territoire.
- iii. **État de situation de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) au Québec** : le CCEBJ ferait le bilan des exercices d'ÉES menés à ce jour au Québec afin d'évaluer la pertinence recommander à nouveau ce type d'évaluation dans le contexte du développement nordique.
- iv. **Approche pour l'examen des plans d'aménagement forestier intégrés** : le CCEBJ réviserait son approche pour l'examen des plans d'aménagement forestier en tenant compte des modalités du nouveau régime forestier et de l'Entente sur la gouvernance du territoire Eeyou Istchee Baie-James.

Les membres approuvent les quatre priorités mises de l'avant pour l'année 2015-2016. Le Sous-comité propose également un certain nombre d'objectifs de moindre envergure que le CCEBJ pourrait réaliser au cours de l'année. Des membres ajoutent des points qui devraient faire l'objet d'un suivi par le CCEBJ.

#### **4. TRAVAUX SUR LE DOCUMENT D'INFORMATION À L'INTENTION DES PROMOTEURS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SUR LES PÊCHES**

Le Sous-comité sur la mise en œuvre de la *Loi sur les pêches* n'a pas terminé son travail concernant le document d'information à l'intention des promoteurs. L'analyste effectue actuellement les dernières modifications au document.

#### **5. ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA PARTICIPATION PUBLIQUE**

Les membres du Sous-comité sur la participation publique présentent le projet de rapport, notamment la section sur les recommandations.

Sur une proposition de Manon Cyr, appuyée par Monique Lucie Sauriol, le rapport « Recommandations concernant la participation publique durant le processus d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux et sociaux » est adopté. Le rapport sera transmis aux parties signataires concernées par le chapitre 22 de la CBJNQ.

#### **6. SUIVI DES DOSSIERS**

##### ***a. Travaux de la Commission du CCEBJ sur les enjeux de la filière uranifère***

La Commission du CCEBJ a presque complété son travail de collaboration à l'égard du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant les enjeux de la filière uranifère. Selon des membres de la Commission, le bilan de cette collaboration est satisfaisant, notamment en ce qui concerne la prise en compte du point de vue des Cris et des Jamésiens. Ils croient toutefois nécessaire de faire le bilan de la démarche, conjointement avec le BAPE, le MDDELCC et le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK), afin que de futures collaborations soient mieux balisées.

**b. *Projet de règlement sur l'aménagement durable des forêts***

Le CCEBJ a transmis sa lettre concernant le projet de Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) le 25 mars 2015. Le CCEBJ souligne l'importance de respecter le régime forestier adapté de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Québec et les Cris (ENRQC). En outre, le Comité demande au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs de préciser s'il se prévaudra d'une disposition de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* pour reporter l'application du Règlement au territoire du régime forestier adapté.

**c. *Sommaire de la Revue de littérature concernant les préoccupations environnementales et sociales des Cris***

L'analyste du CCEBJ a préparé un sommaire de la Revue de littérature. Un membre recommande de contacter le Gouvernement de la Nation crie et d'autres organismes du Territoire pour présenter et faire valider les résultats de la Revue de littérature.

**d. *Atelier sur l'acquisition et la diffusion de connaissances environnementales et sociales (Mistissini, mars 2014)***

Le suivi de l'Atelier sera réalisé, en partie, par le biais de la priorité retenue pour l'année 2015-2016 concernant le partage des données d'études d'impact et d'études de suivi ainsi que leur diffusion.

**7. VARIA****a. *Révision des annexes 1 et 2 du chapitre 22***

Le CCEBJ a présenté en 2008 ses recommandations concernant la révision des annexes 1 et 2 (listes des projets assujettis au processus et exemptés). Un membre demande si des discussions sont prévues entre le Canada et les Cris concernant les types de projets de compétence fédérale. Un membre explique que des discussions sont en cours entre les trois parties signataires du chapitre 22 à ce sujet.

**b. *Diffusion en ligne de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ)***

Le secrétaire indique qu'il n'est pas possible d'afficher la CBJNQ sur le site Internet du CCEBJ en raison des droits d'auteur détenus par les Publications du Québec. Un membre fera une vérification auprès de cet organisme d'édition du Gouvernement du Québec.

**8. PROCHAINE RÉUNION**

Le CCEBJ tiendra sa prochaine rencontre à Gatineau le mardi 9 juin 2015.

## **9. RENCONTRE AVEC LA SOUS-MINISTRE DU MDDELCC ET ADMINISTRATRICE PROVINCIALE, MME CHRISTYNE TREMBLAY<sup>2</sup>**

La présidente du CCEBJ expose les deux volets du mandat du CCEBJ, soit la supervision du processus d'évaluation et d'examen ainsi que l'examen des politiques, des lois et des règlements pouvant avoir une incidence sur le régime du chapitre 22.

### **a. *Enjeux de la filière uranifère***

Ce point est présenté brièvement, car les membres de la Commission du CCEBJ sont liés par une entente de confidentialité jusqu'à la publication du rapport du BAPE. Par la suite, ils aimeraient mener un exercice de bilan, au bénéfice des collaborations futures, exercice auquel le MDDELCC serait associé.

### **b. *Réforme de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)***

Mme Tremblay présente la démarche initiée par le MDDELCC pour moderniser la LQE. La réforme viserait spécifiquement le régime d'autorisation dans un esprit d'allègement réglementaire, tout en maintenant les normes les plus élevées de protection environnementale. Par ailleurs, le ministère veut intégrer les principes de développement durable, la lutte aux changements climatiques et l'évaluation environnementale stratégique à la LQE.

Les processus d'évaluation et d'examen décrits au chapitre 2 de la LQE, qui mettent en œuvre les chapitres 22 et 23 de la CBJNQ, ne seront pas touchés. Toutefois, comme le régime d'autorisation s'applique aussi en territoire conventionné, le CCEBJ est invité à participer à une consultation ciblée. Le MDDELCC préparera ensuite un « Livre vert » qui fera l'objet d'une consultation officielle.

Un membre demande si le CCEBJ peut présenter des commentaires après la consultation ciblée. La Sous-ministre acquiesce.

### **c. *Recommandations concernant la participation publique***

L'analyste du CCEBJ annonce le dépôt, d'ici quelques semaines, du rapport concernant la participation publique dans le processus d'évaluation et d'examen. Les recommandations visent à augmenter l'accès à l'information et la transparence pour soutenir la participation publique. En outre, un volet des recommandations concerne le développement d'outils de sensibilisation du public au processus de participation publique. Une recommandation a également trait au renforcement des capacités des comités d'évaluation et d'examen à l'égard des activités de participation publique.

### **d. *Rapport sur l'exploration minérale***

Le rapport du CCEBJ sur l'exploration et le processus d'évaluation et d'examen, déposé en novembre 2014, s'inscrit dans la suite des recommandations présentées en 2008 concernant la révision des annexes 1 et 2 du chapitre 22 (listes de projets assujettis au processus ou exemptés). L'analyste explique que le CCEBJ recommande, pour la grande majorité des types de projets d'exploration, l'exemption du processus compte tenu de l'encadrement réglementaire existant. Cependant, le maintien dans la « zone grise »<sup>3</sup> est recommandé pour certains types de projets, habituellement en fonction d'un seuil.

La Sous-ministre demande si des représentants de l'industrie ont participé à la démarche de révision des annexes en ce qui concerne l'exploration minérale. L'analyste indique que non. Cependant, des représentants

---

<sup>2</sup> La rencontre s'est déroulée dans la Salle du COMEX de l'Édifice Marie-Guyart (30<sup>e</sup> étage).

<sup>3</sup> Projets ne figurant dans aucune des deux listes en annexe. Il revient au Comité d'évaluation de recommander leur assujettissement ou non.

du ministère des Ressources naturelles, d'Environnement Canada, du Gouvernement de la Nation crie et du Conseil cri sur l'exploration minière ont participé aux activités du Sous-comité du CCEBJ.

*e. Suivi de l'Atelier sur l'acquisition et la diffusion des connaissances environnementales et sociales*

Le CCEBJ a tenu, avec les organismes du Territoire et des chercheurs, un Atelier sur l'acquisition et la diffusion des connaissances environnementales et sociales. Un membre explique que l'Atelier a permis de dégager un consensus quant à la nécessité de mieux diffuser les résultats de recherche dans les communautés du Territoire. Par ailleurs, les participants ont souligné l'importance d'axer la recherche davantage sur les priorités des communautés.

La Sous-ministre demande quel domaine de recherche est ciblé. Un membre explique que l'Atelier a porté davantage sur la recherche comme processus que sur son contenu. Mme Tremblay fait part de l'intérêt du MDDELCC à collaborer lorsque des domaines de recherche auront été identifiés (par exemple, les changements climatiques).

Un membre souligne à quel point les organismes du Territoire et les centres de recherche gagneraient à partager leurs connaissances. Il donne l'exemple de Cris qui ont collaboré avec Hydro-Québec, suite aux conditions imposées au projet Eastmain 1-A et dérivation Rupert, en partageant leurs connaissances écologiques.

*f. Priorités 2015-2016*

Un membre présente les orientations du Plan stratégique du CCEBJ pour 2013-2018 ainsi que les priorités retenues pour l'année courante (voir le point 3b de ce compte rendu). Au sujet du partage des données d'études d'impact, la Sous-ministre demande quels types de projets sont impliqués. Selon un membre, il s'agit surtout de projets miniers. Si l'on pouvait accéder et colliger les données de ces études d'impact, il serait plus facile de cerner des enjeux comme les effets cumulatifs. Selon ce membre, un organisme indépendant des promoteurs et des chercheurs devrait être responsable de la gestion de ces données.

Un membre souligne l'importance d'octroyer des ressources et l'expertise suffisantes à la protection de l'environnement à la lumière du développement nordique anticipé. Mme Tremblay indique qu'il s'agit d'un défi important dans le contexte budgétaire actuel. Selon un membre, cela milite pour un meilleur accès aux données, car cela réduirait les doublons et le gaspillage.



Marc Jetten  
Secrétaire exécutif  
Le 9 juin 2015